

La Boîte aux Lettres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
56 rue Odolant Desnos
61 000 - ALENÇON

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
56 rue Odolant Desnos
61 000 - ALENCON

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association La Boîte aux Lettres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Boîte aux Lettres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alençon, le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ACTIF

	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	250	250		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	19 200		19 200	19 200
Constructions	629 495	58 602	570 892	582 175
Installations techn., matériel et outil. ind.	2 718	773	1 944	
Autres	55 543	43 766	11 776	9 690
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	69 240		69 240	144 240
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	776 445	103 392	673 053	755 306
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	214 400		214 400	155 504
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 362		1 362	231
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	843 346		843 346	909 228
Charges constatées d'avance	1 408		1 408	1 165
TOTAL (II)	1 060 515		1 060 515	1 066 128
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 836 960	103 392	1 733 568	1 821 433

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

BILAN PASSIF

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

PASSIF

Du 01/01/2025
au 31/12/2025

Du 01/01/2024
au 31/12/2024

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecarts de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

1 122 187

841 913

52 875

52 875

72 160

280 274

Situation nette (sous total)

1 247 222

1 175 062

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

1 247 222

1 175 062

FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

46 951

49 193

TOTAL (II)

46 951

49 193

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

18 032

15 611

TOTAL (III)

18 032

15 611

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

346 119

479 679

5 419

29 973

69 792

62 363

9 553

34

TOTAL (IV)

421 363

581 567

(V)

Ecarts de conversion passif

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

1 733 568

1 821 433

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	100	78	22	28,21
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	500 906	665 167	-164 261	-24,69
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	68 710	128 902	-60 192	-46,70
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 200	600	2 600	433,33
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières		15 000	-15 000	-100,00
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés	17 742	33 558	-15 816	-47,13
Autres produits	2	336	-334	-99,34
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	590 660	843 641	-252 981	-29,99
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	87 894	100 446	-12 553	-12,50
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 499	7 714	-1 215	-15,75
Salaires et traitements	284 931	312 570	-27 639	-8,84
Charges sociales	93 869	84 696	9 173	10,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 422	28 876	2 546	8,82
Dotations aux provisions	2 422	2 243	179	7,98
Reports en fonds dédiés	15 500	31 072	-15 572	-50,12
Autres charges	10	7	3	49,48
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	522 547	567 624	-45 077	-7,94
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	68 113	276 017	-207 904	-75,32
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	17 736	16 840	895	5,32
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP	75 000		75 000	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	92 736	16 840	75 895	450,67
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	7 324	9 678	-2 353	-24,32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP	75 000		75 000	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	82 324	9 678	72 647	750,65
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	10 411	7 163	3 249	45,35
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	78 524	283 179	-204 655	-72,27

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	3 084		3 084	
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 084		3 084	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 084		-3 084	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 281	2 905	376	12,94
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	683 395	860 481	-177 085	-20,58
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	611 236	580 207	31 029	5,35
EXCÉDENT OU DÉFICIT	72 160	280 274	-208 115	-74,25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	30 160	24 416	5 744	24
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	30 160	24 416	5 744	24
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	30 160	24 416	5 744	24
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	30 160	24 416	5 744	24
TOTAL	72 160	280 274	-208 115	-74

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 733 568,20 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 72 159,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'association la Boîte aux Lettres créée en 1992 à Alençon se donne pour objet de répondre à la problématique de l'illettrisme. Aujourd'hui, la Boîte aux Lettres au travers des actions proposées et des publics qu'elle reçoit propose des réponses à des problématiques qui dépasse la stricte dimension d'illettrisme : c'est un organisme de formation spécialisé dans l'acquisition des compétences de base nécessaires au travail et dans la vie quotidienne et se donne également pour objet de répondre aux problématiques liées à la non maîtrise du français par les publics étrangers et à l'accès au numérique pour tous. La Boîte aux Lettres dispose d'une équipe de professionnels et d'un réseau de bénévoles

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC 2022-06 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 emporte les distorsions suivantes de comparabilité entre les états financiers de l'exercice 2025 avec ceux des exercices antérieurs ; à savoir :

1/ Les cessions des immobilisations sont désormais comptabilisées en éléments d'exploitation, tant pour ce qui concerne le prix de cession que pour ce qui concerne la VNC des éléments cédés, alors qu'antérieurement, elles constituaient des composantes du résultat exceptionnel.

2/ La quote-part des subventions d'investissements virée au résultat constitue désormais un produit d'exploitation alors qu'antérieurement, elle était une composante du résultat exceptionnel.

3/ Suppression des comptes de « transfert de charges » qui sont désormais imputés au crédit des comptes de charges qu'ils neutralisent, soit par imputation directe « en moins » des comptes de charges concernés (cas du remboursement d'une réparation prise en charge par l'assurance), soit par imputation au crédit d'un compte situé au même niveau du plan de compte de la charge neutralisée (au crédit du compte 649 pour les avantages en nature du personnel), soit au crédit d'un compte de racine 758 pour les autres cas.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 à 40 ans
- Matériel bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 7 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Instal. générales	5 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 586	
	Terrains		19 200	
	Constructions		172 800	
CORP.	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.		441 164	15 531
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		718	2 000
	Inst. générales, agencs & aménagts divers		4 522	5 908
	Autres immos corporelles		8 354	
	Matériel de bureau & mobilier informatique		36 029	730
FIN.	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL		682 786	24 169
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés		144 240	
	Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	144 240	
		TOTAL GENERAL	828 612	24.169

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	1 336	250	
	Terrains			19 200	
	Constructions			172 800	
CORP.	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons			456 695	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			2 718	
	Inst. gal. agen. amé. divers			10 430	
	Autres immos corporelles			8 354	
	Mat. bureau, inform., mobilier			36 759	
FIN.	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			706 955	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		75 000	69 240	
	Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL	75 000	69 240	
		TOTAL GENERAL	76 336	776 445	

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 586		1 336	250
TOTAL	1 586		1 336	250
Terrains				
Sur sol propre	6 307	5 184		11 491
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	25 481	21 630		47 111
Inst. techniques matériel et outil. industriels	718	56		773
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	719	1 974		2 693
Matériel de transport	8 354			8 354
Mat. bureau et informatiq., mob.	30 141	2 579		32 720
Emballages récupérables divers				
TOTAL	71 720	31 422		103 142
TOTAL GENERAL	73 306	31 422	1 336	103 392

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler
Primes de remboursement des obligations

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	64 804	17 922	17 742	64 983
	TOTAL	64 804	17 922	17 742	64 983
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	64 804	17 922	17 742	64 983
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		17 922	17 742	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	214 400	214 400	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 050	1 050	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	312	312	
	Charges constatées d'avance	1 408	1 408	
TOTAUX		217 170	217 170	
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3)	Créances reçues par legs ou donations			

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 408
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 408

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 347
Autres créances	
Disponibilités	399
TOTAL	10 746

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

En Euro Du 01/01/2025 au 31/12/2025
COMP-ARJISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMP-ARJISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions de fonctionnements sont comptabilisées dès la décision d'octroi et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses réellement engagées par type d'action en 2025. Des fonds dédiés ont été constatés sur les actions suivantes :

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts
REGION NORMANDIE - AIP	16 072		16 072		
REGION NORMANDIE - AIP		31 000	15 500		
CONTRIBUTION FINANCIERE - FONDATION DE FRANCE	9 419		477		
CONTRIBUTION FINANCIERE - CAISSE D'EPARGNE	9 419		477		
CONTRIBUTION FINANCIERE - VILLE D'ALENCON	14 284		716		
TOTAL	49 193	31 000	33 242		
				Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
				15 500	
				8 942	
				8 942	
				13 568	
				46 951	

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



CHRISTAL EXPERTISE

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025
COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

En Euro

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

- L'association a bénéficié d'un soutien pédagogique bénévole de 2 457,00 heures au titre de l'exercice 2025 valorisées au coût du Smic chargé, soit 30 160,00 euros. Ce soutien a été valorisé dans les comptes annuels.

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	15 500	31 072
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	15 500	31 072

CERTIFIÉ
e Commissaire
aux Comptes

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le PGE a été ré-étalé sur une période de 5 ans contre 1 an initialement.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	346 119	28 937	85 916	231 266
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	5 419	5 419		
Personnel & comptes rattachés	28 806	28 806		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	33 521	33 521		
Etat & Impôts sur les bénéfices	3 281	3 281		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 184	4 184		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	34	34		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	421 363	104 181	85 916	231 266

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

CERTIFIÉ
 Le Commissaire
 aux Comptes

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	167
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 346
Dettes fiscales et sociales	45 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	48 639

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 18 032,32 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge

Taux d'actualisation 3,36 %

Table de mortalité INSEE 2024

Départ volontaire à 65 ans

Taux de rotation

Faible

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS 87 (norme US GAAP).

ENGAGEMENTS DONNÉS

Garantie Caution Personne Morale au profit de la BPI en couverture de l'emprunt codifié 164 900 à hauteur de 21 931.10 € et qui présente un solde de 8 152.13 € au 31/12/2025.

Garantie Caution société de Caution au profit de la Caisse d'Epargne en couverture de l'emprunt codifié 164 100 à hauteur de 110 203.16 € et qui présente un solde de 209 033,38 € au 31/12/2025.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ANNEXE ASSOCIATIONS

ASSOC LA BOITE AUX LETTRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	841 913		230 225		1 122 187
Report à nouveau	52 875				52 875
Excédent ou déficit de l'exercice	280 274		280 274		560 548
TOTAUX	1 175 062		510 499		1 735 610

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

La Boîte aux Lettres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
56 rue Odolant Desnos
61000 ALENCON

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES***

Exercice clos le 31 décembre 2025

La Boîte aux Lettres

Association
56 rue Odolant Desnos
61000 ALENCON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association La Boîte aux Lettres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Alençon, le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS

